

CONTROLE SANITAIRE

Sous l'autorité du préfet, le contrôle de la qualité de l'eau est confié au service Santé et Environnement de la DDASS. En 2008, 58 prélèvements ont été réalisés sur le réseau de la commune de Gradignan.

En cas de dépassement des limites et des références de qualité, une enquête est immédiatement effectuée en liaison avec l'exploitant.

INFORMATIONS - CONSEILS SANTAIRES



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer. Pour ne pas la gaspiller, l'utiliser de préférence pour d'autres usages (chasse d'eau, lavage, arrosage...)



Pour la boisson et la préparation des repas, préférer l'eau froide à l'eau chaude sanitaire. Une température élevée favorise la migration des métaux et le développement de bactéries dans l'eau.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux, car mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Afin de réduire les risques de développement des bactéries et en particulier des légionelles, il est recommandé de :

*maintenir la température de production d'eau chaude à 55°C minimum et à 50°C au point d'usage (douche ...) pour éviter tout risque de brûlure.

*vidanger, détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude,

*nettoyer, détartrer les pommes et flexibles de douches, filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

La commune de Gradignan dépend du service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Les eaux distribuées sur cette commune proviennent exclusivement de captages profonds qui transitent par les usines de production de Saussette (Léognan) et Cazeaux (Gradignan) et par la station en direct du forage de Coqs Rouges (Gradignan).

Ces eaux suivent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Un traitement plus complet au charbon actif est effectué à la station de Cazeaux.

Ces captages ne sont pas tous dotés de périmètres de protection. La Communauté Urbaine de Bordeaux a engagé la procédure de régularisation pour les captages non protégés.

BACTERIOLOGIE : La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination.	100 % des 56 analyses réalisées sont conformes. Très bonne qualité bactériologique
NITRATES : Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 mg/l .	Teneur moyenne = 9,5 mg/l Taux de nitrates conforme
DURETE : Teneur en calcium et en magnésium exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire.	La valeur varie de 15 à 35°F Eau peu calcaire à très calcaire
PESTICIDES : Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. La teneur ne doit pas excéder 0,1µg/l .	Teneurs en pesticides conformes
FLUOR : Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur moyenne ne doit pas excéder 1,5 mg/l .	Teneur moyenne = 0,20mg/l Teneur en fluor conforme
AUTRES PARAMETRES : CHLORITES : sous produit de la désinfection au bioxyde de chlore : référence de qualité 200 µg/l FER : référence de qualité 200 µg/l. Les fortes teneurs en fer n'ont pas d'effets directs sur la santé et provoquent des effets indirects néfastes pour le réseau ou pour les usagers.	Des mesures de chlorites supérieures à la valeur de référence ont été mises en évidence sur l'eau distribuée. Deux dépassements en fer sur un total de 58 mesures sur le point de surveillance du secteur du bourg.
GOUT ET ODEUR : La désinfection de l'eau peut parfois engendrer des désagréments pour le consommateur (goûts et odeurs). Aux doses recommandées dans l'eau au de boisson, il n'a pas été décrit d'effets nocifs chez l'homme. L'odeur, la couleur ou le goût change : signalez-le à votre distributeur d'eau (voir adresse sur facture d'eau).	
PLOMB : A la sortie des stations de traitement, l'eau est exempte de plomb. La présence de traces de plomb dans l'eau du robinet provient de la dégradation des canalisations en plomb qui peuvent encore subsister au niveau du branchement public et/ou du réseau intérieur de votre habitation. Le remplacement de toutes ces canalisations reste la solution la plus efficace pour éviter tout risque pour la santé. Dans les habitats anciens équipés de tuyauteries et (ou) de branchements en plomb, laisser couler l'eau ayant stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail) avant de la consommer.	

CONCLUSION SANITAIRE

L'eau distribuée en 2008 sur la commune de Gradignan a été conforme aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour l'ensemble des paramètres mesurés, néanmoins, une solution doit être apportée pour réduire les teneurs en chlorites sur le réseau.

Ces informations sont fournies par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en application de l'arrêté du 10 juin 1996 – articles 8 et 12

Document à afficher en mairie dans les 2 jours ouvrés suivants la date de réception (art 2 du décret 94.841)

Les résultats analytiques plus complets et le rapport annuel de la DDASS peuvent être consultés au service de l'eau de la Communauté Urbaine de Bordeaux.